

Les Brigades Rouges, la presse et le garantisme

André LANGE

En analysant l'évolution de la stratégie adoptée par les Brigades Rouges à l'égard de la presse et les effets de cette stratégie, André Lange nous propose une hypothèse sur l'un des objectifs poursuivis lors de l'« opération D'Urso » : la mise en crise définitive du « garantisme », position intellectuelle plus que courant structuré, qui caractérise depuis 1977 certains secteurs précis de l'éventail politique italien.

M. SCIALOJA.

« Assassiner n'est pas seulement tuer ».

A. MALRAUX.

« Ma source privilégiée a toujours été la lecture des longs et ennuyeux documents des B.R. Je me suis aperçu rapidement que, dans leur rigide vétéro-stalinisme, les énonciations des brigadistes étaient toujours interprétées à la lettre ».

Critique Politique.

Il existe une formulation codifiée des problèmes posés à la presse par la violence, et en particulier par la prise d'otages. On la trouve, entre autres, dans le rapport Chavanon (1), élément de réflexion du pouvoir gardien dans sa stratégie de réforme du pouvoir judiciaire. Cette formulation considère que la prise d'otages est « très souvent une opération à caractère publicitaire dont le but essentiel est de faire connaître et, si l'on peut dire, de promouvoir une cause politique » (2). Cette formulation pose le problème de la presse, lors du processus de la prise d'otages, en un double jeu de contradictions : contradiction entre un enjeu tactique (sauver la vie des otages) et un enjeu stratégique (éviter que la prise d'otages ne devienne un mode répétitif d'expression politique). Le premier enjeu est marqué par la contra-

(1) **Problèmes posés à l'information par la violence.** Rapport du groupe d'étude présidé par Christian Chavanon, La Documentation française, Paris, 1976.

(2) *Op. cit.*, p. 44.

diction entre les objectifs de police (maintenir chez les preneurs d'otages une condition psychologique qui leur évite l'exécution des otages) et des impératifs de presse (informer le public). Le second enjeu est traversé par la contradiction de deux nécessités de « morale politique » : nécessité du black-out pour résister au chantage et nécessité de l'information exigée par le public (3).

Les contradictions impliquées par cette formulation, déjà à l'œuvre dans les discours sur l'enlèvement d'Aldo Moro, sont devenues l'objet des violents débats qui ont marqué le monde de la presse et les milieux politiques italiens en janvier dernier. Cependant, à trop aborder le problème de manière formelle, générique, on en est arrivé à négliger, ou plus exactement à ne pas prendre au sérieux les objectifs poursuivis par les brigadistes en suscitant ce débat.

De la stratégie politique...

Une première constatation s'impose : si l'on compare la définition Chavanon de la prise d'otages et les objectifs qu'avouent les B.R. dans l'interview accordée à Scialoja (4), on se rend compte de l'importance des décalages.

« *Espresso* : Après Moro, D'Urso : n'est-ce pas un pas en arrière par rapport au "niveau stratégique" que vous aviez choisi il y a deux ans ?

B.R. : Pourquoi donc ? L'action Moro a fait partie d'une campagne contre l'Etat impérialiste dans une phase différente de l'actuelle. L'action Moro était alors le point le plus élevé d'une phase de la guérilla : celui de la propagande armée. Il s'agissait encore d'enraciner dans la conscience prolétarienne la nécessité et la validité de la lutte armée. L'enlèvement de D'Urso en revanche, se place dans une phase d'affrontement plus avancé où le mot d'ordre général de la guérilla est : conquérir et organiser les masses sur le terrain de la lutte armée pour le communisme » (5).

Si le terme léniniste de « propagande » du discours B.R. fait pendant au terme libéral de « publicité » du discours Chavanon, il faut cependant bien se rendre compte que, pour les B.R., l'action Moro n'est pas propagande pour « autre chose », pour une cause qui lui est extérieure et dont elle ne serait qu'un moyen (à la différence, par exemple, des jeunes de Vielsalm qui ont pratiqué la prise d'otages pour pouvoir se faire entendre sur les ondes à propos des inégalités de revenus). L'action Moro se veut à la fois acte de lutte armée et propagande pour la lutte armée, trouvant en elle-même sa fin et ses moyens. Elle se veut non pas informative mais formative.

Le deuxième décalage apparaît avec l'action D'Urso. Ici, la prise d'otage ne se veut plus formative, mais mobilisatrice, organisatrice. Cet objectif, posé

(3) Signalons que la Commission Chavanon conseille, dans la quasi-totalité des hypothèses de prise d'otages, un décalage temporel de l'information, de manière à laisser les mains libres à la police, tout en sauvegardant la liberté d'information.

(4) *L'Espresso*, 3 janvier 1981. Traduction dans *Pour*, 8 janvier 1981.

(5) *Op. cit.*

à un niveau qualitatif supérieur par rapport au précédent, nécessite que l'on réponde à la question : quelles sont les couches précises de la société italienne que les B.R. supposent pouvoir mobiliser ? La réponse la plus couramment avancée — et avancée d'ailleurs par les B.R. elles-mêmes — est la volonté d'organiser le mouvement des prisonniers. Voici comment P. Ficoneri, de *l'Espresso* (6), décrit la problématique de la colonne romaine des B.R. après les coups portés par les *carabinieri*, les crises internes, mais aussi le « ballon d'oxygène » que représente l'attentat fasciste de Bologne :

« Il y a encore des armes et de l'argent et il y a un nouveau système logistique, mais le vrai problème, quasi insoluble, est celui du recrutement. D'où la nécessité de recourir aux prisons, d'où l'appel aux détenus, d'où l'objectif de démanteler le circuit de différenciation pour créer un front entre politiques et détenus de droit commun. »

Cette analyse néglige une fraction que ne peuvent ignorer les B.R. et que ne cite pas Ficoneri : les prisonniers politiques non B.R. que sont les autonomes (Negri, Ferrari Bravo, etc.). Ceux-ci, outre le fait qu'ils récusent la ligne d'actions armées telles que les pratiquent les B.R., présentent la double caractéristique de ne pas encore avoir été jugés (et donc d'être, soit depuis le 7 avril 1979, soit depuis le 21 décembre 1979, en détention préventive) et de jouir, de ce fait, d'un capital de sympathie dans la gauche non criminalisée, parmi les partisans du « garantisme ».

Deuxième constatation : l'analyse de la Commission Chavanon raisonne en termes de groupes ayant recours ponctuellement à la prise d'otages, cherchant à se faire connaître et à faire connaître leur cause en accédant à la criminalité. Ici aussi, il y a décalage par rapport à la situation des B.R., groupe politique structuré qui depuis dix ans ponctue régulièrement la chronique italienne d'actes sanglants. Les observateurs politiques italiens les plus lucides ont dû se rendre à la nécessité de penser le terrorisme en termes politiques et non plus seulement en termes de criminalité.

« Les B.R., écrit E. Scalfari, directeur de la *Repubblica*, sont de plus en plus un parti : parti armé, certes, mais parti, qui étudie l'effet de ses propres manœuvres sur les manœuvres des autres, avec l'intention primaire de désagréger des alliances, de déplacer les consensus, en somme d'intervenir directement dans la vie politique italienne » (7).

Ainsi, on peut lire l'opération D'Urso comme une spéculation des B.R. sur l'approfondissement de la contradiction, apparue lors de l'opération Moro, entre front de la fermeté et front humanitaire. Les modalités de cet approfondissement sont, d'une part, la mise en crise du bloc politique au pouvoir (démocrates chrétiens et républicains versus socialistes), et d'autre part l'étouffement dans l'œuf d'une alternative laïque de gauche, embryonnaire après le tremblement de terre (socialistes et radicaux versus communistes).

(6) P. FICONERI, « La colonna romana e i suoi colonnelli », in *Espresso*, 1^{er} janvier 1981.

(7) E. SCALFARI, « L'obiettivo politico del partito armato », in *La Repubblica*, 18 janvier 1981.

Le résultat politique est non négligeable : délisquescence de la Démocratie chrétienne (8) et isolement du Parti communiste (9).

... à la stratégie mass-médiatique

Comment et pourquoi les B.R., lors de l'opération D'Urso, en sont-elles arrivées à imposer à la presse un rôle de protagoniste déterminant ? Comment sont-elles arrivées à opérer un nouveau « déplacement d'instance discursive », selon l'expression de P. Dubois (10), tel que c'est la presse qui, pendant quelques jours, sembla maître du destin de D'Urso, comme la Démocratie chrétienne avait semblé détenir le verdict du procès intenté à Moro ?

Il n'est guère nécessaire de rappeler ici la richesse de la tradition du marxisme italien en matière d'analyse et de pratique de l'information. Aussi bien en théorie qu'en pratique (Gramsci, P. Baldelli, U. Eco, *Il Manifesto*, *Lotta Continua*, les radios libres, le théâtre d'agit-prop...) la gauche italienne est toujours apparue comme une des plus dynamiques, des plus riches (11). Les Brigades Rouges, dès leur création, héritent et s'insèrent dans cette tradition de critique et de résistance à la presse bourgeoise. Néanmoins, jusqu'au milieu des années soixante-dix, elles occupent difficilement le terrain, même à l'intérieur de la presse alternative. En 1976, U. Eco et P. Violi (12) notent encore à propos de la revue théorique *Controinformazione* des frères Bellavita :

« *Controinformazione* est un des rares journaux d'information alternative qui ne donne pas un jugement négatif des Brigades Rouges, mais qui, au contraire, y consacre de nombreux articles d'approfondissement théorique, en en suivant toutes les actions et en en rapportant souvent les informations et les communiqués officiels, à partir du premier enlèvement d'Amerio jusqu'à celui retentissant de Sossi et aux plus récents événements de Padoue ».

(8) L'affaiblissement politique de la Démocratie chrétienne n'est pas dû aux seuls coups des B.R., mais à la dégradation de son image de marque dans les milieux mêmes de la bourgeoisie, faisant suite aux scandales du pétrole, à l'après-tremblement de terre, etc. Différents articles de presse analysent comment, dans le courant de 1980, des composantes importantes du régime sont entrées dans un processus de critique et d'autonomisation par rapport à la D.C. : la gendarmerie (R. FABIANI, « Intanto le forze armate », in *Espresso*, 18 janvier 1981), l'armée (R. FABIANI, « I militari e la crisi politica », in *Espresso*, 1^{er} février 1981), le *Corriere della Sera*, organe classique de la bourgeoisie milanaise (S. MAGISTER, « La svolta del "Corriere" », in *Espresso*, 1^{er} février 1981), les clubs intellectuels (« La Lega democratica si stacca dalla D.C. », *La Repubblica*, 19 janvier 1981).

(9) Constaté par E. SCALFARI, *op. cit.*, mais aussi par A. OCCHETTO, membre de la direction du P.C.I., interview in *Espresso*, 25 janvier 1981.

(10) P. DUBOIS, « Moro pris aux mots. Une affaire de pragmatisme discursive », in *Information et media*, Huitième rencontre des chercheurs en Communication sociale, Cahiers JEB, p. 125, Bruxelles, 1979.

(11) Pour un bilan, voir U. ECO et V. VIOLI, « La Controinformazione », in V. CASTRONOVO et N. TRANFAGLIA, *La stampa italiana del Neocapitalismo*, Editori Laterza, Rome-Bari, 1976.

(12) *Op. cit.*, p. 116-118.

Si l'on s'en réfère à la distinction opérée par U. Eco et P. Violi (13) entre *information alternative* (usage d'un média classique, journal, revue, radio, mais avec des contenus différents) et *contre-information* (travail de critique du message, détournement de celui-ci à la réception), on peut considérer que *Controinformazione* est à la fois organe d'information alternative et de contre-information. En effet, dès le premier numéro, la revue comporte un article (« Le lotte e la stampa di informazione ») qui donne une interprétation politique de la ligne « douce » que la presse patronale assumait pendant une période vis-à-vis des luttes ouvrières.

Avec l'opération Moro, les Brigades Rouges instaurent un type nouveau de critique de l'information bourgeoise, ce que P. Dubois a appelé la stratégie des *coups de force discursifs* (14), qui consiste non seulement à imposer des communiqués à la presse, mais à subvertir le message du discours bourgeois de l'intérieur, à l'émetteur même : c'est la sinistre photo de Moro, en première page de *La Repubblica*, tenant, vivant, la *Repubblica* de la veille qui annonce, avec un point d'interrogation, sa mort. Mise en abîme qui semble dire que la mort de Moro sera aussi celle du discours de la presse bourgeoise, ridiculisée. Il est remarquable que, alors que quelques mois auparavant la Fraction Armée Rouge avait utilisé un journal d'information alternative (*Libération*) pour apporter la preuve qu'elle détenait H.-M. Schleyer et pour diffuser ses communiqués, les B.R. se sont adressées directement à la presse bourgeoise pour développer la spectacularisation de leur action. A cette époque, la presse italienne est tombée dans le piège tendu, se contentant de déclarer « illisibles, abscons et logomachiques » les communiqués B.R. Mais dès cette époque une réaction s'annonce : déjà le *Corriere della Sera* propose le black-out et le directeur du *Messaggero* est inculpé pour publication d'un communiqué B.R. incitant à la lutte armée.

Cependant, durant l'opération Moro, les B.R. ne s'en tiennent pas à un travail rusé sur le discours de la presse bourgeoise. Elles annoncent, dans leur communiqué n° 6, puis dans un post-scriptum au communiqué n° 9, que « les résultats de l'interrogatoire d'Aldo Moro et les informations en notre possession, ainsi qu'un bilan complexe politico-militaire de la bataille qui se conclut sera fourni au Mouvement Révolutionnaire et aux O.C.C. (Organisations Communistes Combattantes) à travers les instruments clandestins de propagande ». Cette fermeture des B.R. sur elles-mêmes, alors qu'elles avaient annoncé dans le communiqué n° 3 « qu'il ne fallait rien cacher aux masses », a été interprétée par L. Sciascia (15) comme la confession d'une défaite : Moro n'a rien dit et les B.R. n'ont plus à parler aux masses, devenues inutiles. Cette interprétation, empreinte de formalisme linguistique, constate deux manques : le « discours Moro » et le « destinataire masses », mais elle omet de s'étonner de l'apparition de deux nouveaux destinataires : le Mouvement Révolutionnaire et les O.C.C. Et si les B.R. voulaient nous signifier que dorénavant la dichotomie Moro/masses n'a plus cours, que l'avenir est au M.R. et aux O.C.C., donc à un nouveau type de média (la presse clandestine) ?

(13) Op. cit., p. 99 et ss.

(14) P. DUBOIS, op. cit.

(15) L. SCIASCIA, *L'affaire Moro*, Sellerio editore, Palerme, 1978, p. 119 et ss.

Simple hasard la réapparition des U.C.C. (Unités Combattantes Communistes) pour revendiquer l'assassinat du général Calvaligi, ou établissement, par les B.R., de la continuité logique de leur discours et de leur stratégie ?

Entre l'opération Moro, marquée par la perversion du discours de la presse bourgeoise et l'exigence d'une presse clandestine, et l'opération D'Urso, les B.R. ont développé une troisième phase : celle de l'exécution physique des journalistes. En août 1979, de nouvelles résolutions stratégiques, communiquées à la presse, promettent « une bonne ration de plomb » pour tous les brigatologues de la presse italienne. du *Giornale* à *Lotta Continua*, « valets de la bourgeoisie ». Après le message alternatif, après la subversion du message bourgeois à la réception (contre-information), après la subversion du message bourgeois à l'émission (« coup de force discursif ») s'ouvre une nouvelle stratégie, la suppression physique de l'« émetteur bourgeois » : attentat contre Carlo Casalegno, vice-directeur de la *Stampa* ; assassinat, en mai 1980, de Walter Tobagi, journaliste au *Corriere della Sera*. Après les policiers, les magistrats, les industriels, les journalistes sont institués en cible et, par conséquent, en protagonistes directs. On a beaucoup écrit, durant cette période, sur le fait que l'affaiblissement des B.R. les amenait à des actions en retrait par rapport au « niveau Moro », actions qui prenaient pour cibles des éléments secondaires du système (magistrats, journalistes...). C'est oublier que les cibles avaient été définies stratégiquement, sur le papier. Attaquer militairement des journalistes, n'est donc pas simplement un règlement de compte : c'est une invitation à la presse, pour qu'elle se déclare toujours plus, qu'elle apparaisse toujours plus comme instance socialement située dans la lutte des classes.

L'ouverture aux garantistes

L'interview accordée à *L'Espresso* lors de l'opération D'Urso ouvre une nouvelle phase dans les relations des B.R. avec la presse. Cette ouverture vers l'hebdomadaire « non aligné », de « vérité radicale » (16), indique clairement la fraction idéologique vers laquelle les B.R. entendaient, avec l'enlèvement du magistrat, « ouvrir de nouveaux espaces politiques au mouvement des prolétaires prisonniers et à ses organismes, (pour) lui donner une résonance qu'il a déjà conquise par mille initiatives » (17). Cette fraction idéologique est celle qui, depuis 1977 (18), est regroupée sous l'appellation néologique de *garantismo*, que nous traduirons littéralement par garantisme.

Aire idéologique plutôt que doctrine, le garantisme peut être interprété comme l'expression du désarroi dans lequel s'est trouvée la nouvelle petite bourgeoisie intellectuelle face à l'affrontement de la fin des années soixante-dix entre l'Etat et les groupes armés. Disposant d'organes de qualité de fondement radical empirique (*L'Espresso*, *La Repubblica*) ou marxistes (*Lotta Continua*, *Il Manifesto...*) et d'intellectuels de renom (Sciascia, Moravia, Eco...), le

(16) Sur *L'Espresso*, voir N. AJELLO, « Il settimanale di attualità », in V. CASTRONOVO et N. TRANFAGLIA, op. cit., p. 217 et ss.

(17) Interview B.R., in *Espresso* et *Pour*, op. cit.

(18) C. DONATI, « Garantismo », in *Alfabeta*, novembre-décembre 1980.

garantisme occupe une partie importante du champ idéologique ouvert entre partisans du compromis historique et partisans de la lutte violente contre l'Etat. Au moment où les B.R. lancent l'opération D'Urso, l'aire garantiste, qui a connu son moment de vérité le 7 avril 1979 lorsqu'elle s'est trouvée face au blitz du général Della Chiesa contre les autonomes, souffre d'une crise larvée d'identité. Symptomatique de cet état de crise est l'article de C. Donati dans la revue *Alfabeta* de novembre 1980 (19) qui établit la synthèse des contradictions fondamentales du garantisme.

Pour Donati, ce qui caractérise, au départ, le garantisme, c'est l'affirmation d'une série de droits du citoyen, essentiellement dans les procédures pénales, face à la magistrature et à la police : droit à la défense (sans risque pour les avocats de finir en prison) ; protection de la liberté personnelle (et non séquestration des personnes), ce qui veut dire, entre autres, privation de liberté seulement après procès (et non détention préventive, embastillement) ; tribunal naturel constitué (et non choix des juges *ad hoc*) ; présomption d'innocence (et non obligation de donner explications, justifications, alibis et preuves en négatif) ; détermination précise des cas pénaux (et non chefs d'inculpation vagues et/ou ambigus). C'est au nom de ces droits que les garantistes se sont inquiétés des procédures utilisées par la magistrature italienne, et notamment les juges communistes, pour lutter contre les terroristes soupçonnés, comme ce fut le cas lors du 7 avril (20). Ce qui, selon Donati, constitue la faiblesse politique du garantisme, ce sont ses fondements anthropologiques, hérités du cartésianisme. Très rapidement après le 7 avril (21), U. Eco avait clairement indiqué que les fondements du garantisme étaient à chercher chez Locke et chez Hume. Un an plus tard, dans un nouvel article sur l'emprisonnement préventif des autonomes (22), il posait la nécessité de repenser la théorie de la liberté « dans un univers technologique dans lequel toutes les opinions circulent à un rythme différent de celui du XVIII^e siècle et atteignent toutes les couches sociales ». C'était laisser entendre que la culpabilité de Negri pour le pouvoir ne se trouvait pas dans les faits et gestes quotidiens d'un penseur, dans son individualité, mais dans sa valeur symbolique de révolte, d'opposition (23). Pareille perspective met le garantisme en crise, en ceci que, plutôt que de s'attarder sur la responsabilité

(19) *Ibid.*

(20) Rappelons que l'hypothèse de travail du juge Calogero, proche du P.C.I., qui déclencha l'opération 7 avril était l'identité organisationnelle des Brigades Rouges et d'Autonomia Operaria (Negri, Piperno, Pace...).

(21) U. ECO, *La Repubblica*, 20 avril 1979.

(22) U. ECO, « Che genere di lupi ? », in *Alfabeta*, juillet-août 1980.

(23) Exemple empirique dans la presse belge : le 30 décembre 1980, *La Meuse - La Lanterne* titrait à la une : « Negri, le terroriste qui organisa l'enlèvement d'Aldo Moro, était dans la prison où 70 mutins ont pris 19 gardiens comme otages » (en caractères gras, photo de Negri). En page 7 (fin d'article, en caractères ordinaires) : « Plusieurs journaux italiens, citant des sources anonymes proches de la prison, avaient rapporté hier, que la révolte était dirigée par Toni Negri (...). Negri a été inculpé dans le cadre de l'assassinat d'Aldo Moro et serait détenu à Trani. Cette accusation a cependant été levée il y a un mois. M. Negri doit être jugé prochainement pour soutien à bande armée ». Enterrement mass-médiatique de l'*habeas corpus* !

individuelle de quelques leaders historiques et la défense des procédures pénales classiques, elle porte le débat sur la nécessité pour le pouvoir (y compris le pouvoir judiciaire du P.C.I.) de neutraliser des symboles d'opposition. En d'autres termes, elle déplace la discussion empirique de cas et l'affirmation de principes de défenses démocratiques vers la nécessité d'une interprétation théorique, socio-politique, du 7 avril.

L'interprétation du 7 avril (et du 21 décembre qui l'a complétée) comme coup porté à un foyer de résistance intellectuelle, permet à un théoricien autonome, L. Ferrari Bravo (24), dix-huit mois après son arrestation, sans que le début du procès soit en vue, d'interpeller durement les garantistes, du fond de la prison de Trani :

« Garantisme ? Oui certes, mais pour les gens bien, et non pour qui se met volontairement hors et contre le respect des lois et de l'ordre constitué. Puisque la distinction concrète entre normalité et déviance — c'est de cela qu'il s'agit en fait — est confiée aux Procureurs de la République (dont on connaît l'esprit démocratique) et à leur capacité d'interpréter les besoins d'ordre public, un processus d'élargissement des techniques des "ennemis de l'ordre constitué" qui répète celui utilisé contre le terrorisme (inversion substantielle de la preuve, prison préventive avec mesures de sécurité, usage d'inculpations pour association en dehors de toute connexion probatoire avec des comportements de délits particuliers et par lesquels on veut frapper des "réseaux", des "trames"... est inévitable. Ce qui arrive en réalité, c'est qu'on veut (qu'on est contraint) de lire systématiquement des phénomènes de déviance politique et/ou sociale en termes de complot (...).

» Nos garantistes n'ont pas le courage de prétendre à l'unique chose décente, propre, civile, qu'il est juste de réclamer à ce point : c'est-à-dire l'immédiate libération de tous les inculpés des 7 avril et 21 décembre, afin qu'ils puissent affronter le procès en termes d'effective parité avec l'accusation. Et voilà le silence agacé et embarrassé de quasi tous les garantistes. Ce n'est pas par hasard qu'à mener cette opération-silence (qui est aussi une opération générale de restauration culturelle, d'acceptation quiétiste du statu quo, affaibli de tous les baroquismes de la mode quotidienne) on retrouve ces positions (la ligne *Espresso - Repubblica*, pour s'entendre) qui avaient représenté, dans la première partie des années soixante-dix, une proposition effective d'élargissement dans un sens "libéral" du débat civil dans ce pays (...).

On perçoit mieux, après avoir pris connaissance de ces éléments de débat sur le garantisme, l'objectif des B.R. en proposant une interview à *l'Espresso* : après avoir enlevé D'Urso, symbole de la détention préventive, et organisé des mutineries de détenus, espérant ainsi créer un front commun B.R.-Autonomes, les B.R. s'adressent au public garantiste de *l'Espresso*, spéculant sur la possibilité de le récupérer comme allié politique. Résultat calculé (en fonction du précédent de l'inculpation du directeur du *Messaggero*) ou inattendu, l'inculpation de Mario Scialoja et de G. Bultrini pour complicité

(24) L. FERRARI BRAVO, « Detenzione preventiva », in *Alfabeta*, janvier 1981.

et faux témoignages donne aux B.R. l'occasion de développer un nouvel axe de lutte : celui du *silenzio stampa*.

Le silence, point limite de la liberté de la presse

Comment la presse, interpellée implicitement par les B.R. et explicitement par la magistrature, a-t-elle réagi au scoop de *L'Espresso*? La première réaction est venue des journaux parlés et télévisés de la RAI, qui ont annoncé que parmi les noms lâchés par D'Urso, contenus dans le texte communiqué par les B.R., et supprimés de la publication sur requête du juge Amato, se trouve celui du général Galvaligi, assassiné la veille. Cette information, fautive suivant la direction de *L'Espresso* (25), contribue à faire croire aux Italiens que Scialoja a été arrêté pour avoir publié un document des B.R. invitant à tuer Galvaligi. Cette attaque donne le ton. Un des membres du conseil d'administration de *L'Espresso*, V. Ripa di Meana, démissionne, provoquant les applaudissements du parti républicain et d'une bonne partie de la presse. *Il Popolo*, organe de la Démocratie chrétienne, renonce à toute nuance : *L'Espresso*, s'est « laissé aller à fonctionner comme organe officieux des Brigades Rouges ». *L'Unità*, organe du P.C.I., qualifie la démarche de *L'Espresso* de « trouble », « déconcertante », « obscure »...

« Comme toute liberté, écrit le *Corriere della Sera*, celle de la presse a ses limites qui sont le respect des lois en vigueur. Si les journalistes ont omis d'avertir la magistrature pour s'assurer un scoop ou protéger leurs sources, ils se sont trompés. »

La Stampa parle de « Journée noire pour la presse italienne. La recherche du scoop ne peut justifier une complicité objective avec une bande de criminels ». *Il Tempo* (libéral) : « Les journalistes ne peuvent se considérer au-dessus des lois ». *Il Giornale nuovo* (extrême droite) : « On ne traite pas avec les terroristes. L'Etat ne doit pas le faire, les journalistes encore moins, surtout quand il s'agit de réaliser un scoop discutable ». Le 7 janvier, Scialoja et Bultrini sont suspendus par l'Ordre des journalistes du Latium.

Alignement de la presse belge

La presse belge elle-même prend position : elle insiste sur le jugement porté par la majorité de la presse italienne (*Le Soir*, 3 janvier, titre : « L'interview des Brigades Rouges par *L'Espresso* unanimement réprouvée ») (26). *La Libre Belgique* (3 janvier) compare l'affaire aux problèmes posés à la justice française par les interviews de Mesrine publiés par *Paris-Match* et *Libération*, *La Cité* (6 janvier) traite d'irresponsables les journalistes de *L'Espresso* : « On aurait pu admettre qu'un journal aille, sur indication, recueillir quelque part un document des "B.R." et le publie. Cela correspond à une conception

(25) Voir les articles de C. MARIOTTI, P. MIELI, F. DE VITO, in *Espresso*, 18 janvier 1981.

(26) Lors d'un débat public sur la presse quotidienne en Belgique (Chênée, 23 février 1981), J. GOL répéta textuellement le « unanimement réprouvée » du *Soir*. Exemple de prégnance du discours de presse sur le discours politique.

démocratique de la liberté d'expression au nom de laquelle toutes les opinions, même les plus opposées à nos convictions, doivent pouvoir s'exprimer. Mais en prêtant une collaboration active et directe aux terroristes qui voulaient faire connaître leurs positions, les intéressés ont de manière irresponsable agi en complices dès lors qu'ils ne tentaient pas, en même temps, de fournir aux autorités des indications permettant peut-être de trouver une piste menant aux ravisseurs du juge D'Urso ». *Le Drapeau Rouge*, organe du P.C.B., titre : « Un scoop plus que discutable », parle de « coup fumant au goût douteux », en rapportant uniquement l'opinion des grands journaux de la droite italienne... et même pas celle de *L'Unità*.

L'apparition d'un « garantisme de presse » (27)

Cependant, l'unanimité décrite par la presse belge, qui, en matière italienne, se contente trop souvent de retranscrire les communiqués de l'A.F.P., est rien moins qu'évidente. Non seulement les collaborateurs de *L'Espresso* défendent unanimement leurs confrères, mais ceux-ci trouvent des défenseurs de poids : E. Scalfari, directeur de *La Repubblica*, écrit que Bultrini et Scialoja ne sont pas susceptibles d'être poursuivis, ni criticables du point de vue de la déontologie professionnelle. L. Valiani (*Corriere della Sera*) et V. Gorresio (*La Stampa*) pensent qu'il faut tenir compte de ce que le comportement des journalistes de *L'Espresso* peut avoir été influencé par les menaces de mort qui planaient aussi sur eux. A. Moravia (28) fait l'éloge des qualités d'honnêteté et de sang-froid de Scialoja. Le professeur A. G. Garrone, un des autorités morales de l'Italie, tout en critiquant la publication, observe qu'on ne commet pas une infraction pénale par le seul fait de s'être approché d'un émissaire B.R. sans le rapporter aux autorités...

En France, les positions des rédacteurs en chef sont beaucoup plus favorables à *L'Espresso* : sur dix d'entre eux, interrogés par le *Quotidien de Paris*, sept ont répondu qu'ils auraient publié entièrement (*France-Soir*, *Les Dépêches du Midi*, *Libération*, *Quotidien de Paris*) ou partiellement (*Le Monde*, *Le Nouvel Observateur*, *Les Nouvelles littéraires*) les documents publiés par l'hebdomadaire italien. Deux (*Le Figaro* et *Radio France*) ont répondu qu'ils n'auraient rien publié ; enfin *L'Humanité* a réservé sa réponse. Hector de Galard, directeur du *Nouvel Observateur*, a la position la plus nuancée :

« Dans le contexte italien, je ne sais pas si j'aurais publié ces documents. Par contre, en France, j'aurais sans aucun doute publié l'interview des B.R. à titre d'information. Je suis contre la lutte armée et le terro-

(27) Le « garantisme », au sens strict, s'applique à une philosophie de la procédure pénale. Nous appliquons ici la notion à la conception de la liberté de la presse défendue par *L'Espresso*, *La Repubblica*, etc. de préférence à « constitutionnalisme », notion plus large à laquelle se réfère, dans une perspective politique différente, le P.C.I. Pour les fractions dominantes du P.C.I., c'est en effet au nom du constitutionnalisme qu'il faut réprimer les appels à l'illégalité des autonomes. Cela n'empêche que certains intellectuels du P.C.I. prennent, vis-à-vis de l'affaire du 7 avril, des positions garantistes. Voir par exemple l'article d'A. Asor Rosa (directeur de la revue théorique *Laboratorio*) : « I detenuti del 7 aprile », in *Repubblica*, 5 mars 1981.

(28) A. MORAVIA : « Un giornalista in ruolo », in *Espresso*, 1^{er} février 1981.

risme, mais cette interview revêt une valeur documentaire. Valeur que n'a pas au contraire l'interrogatoire du juge par les B.R. ».

En Belgique également des réactions se manifestent contre l'inculpation de Scialoja et Bultrini. Pour publier de larges extraits de l'interrogatoire de D'Urso et de l'interview de l'émissaire des B.R., en la considérant comme une « Correspondance de guerre » (29) :

« L'arrestation de Scialoja et de Bultrini est donc une mesure politique car l'Etat italien ne peut supporter que des journalistes témoignent, sans prendre parti, de la guerre que se livrent l'Etat et les B.R. Il veut mettre au pas la presse et signifier aux journalistes qu'ils doivent choisir le camp de l'Etat et lui obéir. Pour nous qui condamnons les pratiques des B.R. et leurs lignes politiques, il n'est pas question de ne pas fournir un matériel d'information à nos lecteurs, car s'auto-censurer n'instruit personne et n'arme pas la gauche à sortir des ornières de son passé. »

Dans *La Wallonie* (6 janvier), P. Gruselin publie un article intitulé : « Liberté d'informer et terrorisme ». Il y souligne les risques pris par le pouvoir en inculquant les journalistes :

« La loi du secret ne saurait qu'aggraver la situation et si, la passion aidant, on en arrive à prendre pour la cause ce qui n'est qu'un phénomène annexe, il n'y aura guère de progrès dans la lutte contre le terrorisme. Le secret des sources d'information apparaît par contre comme un moyen d'assurer une connaissance élargie des réalités du monde. Ces réalités qu'il faut connaître si l'on veut avoir prise sur elle. A quoi eût abouti une dénonciation préventive émanant d'un des journalistes approchés par les Brigades ? A l'arrestation d'un sous-fifre ? Peut-être. (...) Par contre, en ouvrant un dossier contre des journalistes qui n'ont fait que leur métier d'informateurs et qui, pour ce faire, ont dû assurer une responsabilité particulière, on s'engage dans une voie qui pourrait être dangereuse. »

Gruselin perçoit correctement la menace qui pèse sur la presse italienne : celle du black-out. Tel est le cadeau offert aux B.R. par le juge De Sica, qui signa l'inculpation de Scialoja : en s'attaquant à l'aire garantiste, symbolisée par *L'Espresso*, De Sica fournit aux B.R. un argument de plus pour démontrer leur thèse de marche à l'Etat fort. Il ne leur reste donc plus qu'à approfondir la contradiction, en pesant sur la presse, en la mettant au défi de publier les textes de leurs détenus de Palmi et de Trani : c'est le communiqué n° 8 qui entend « fournir une dernière occasion à ceux qui, dans les rangs de la bourgeoisie, ont encore un peu de raison ». Les B.R. effectuent

(29) Signalons que, un mois avant l'affaire Scialoja, O. Calabrese dans un article intitulé « La Grande Censura » (*Alfabeta*, novembre-décembre 1980), à partir d'une réflexion sur les Normes pour les correspondants de guerre, publiées en 1917 par le Commandement suprême de l'armée italienne, concluait : « La censure est une représentation fidèle du conflit social, mais projetée dans une issue idéale : l'acte de censure se révèle un passage entre deux termes conflictuels, tout à fait nécessaire logiquement ».

ainsi un nouveau coup de force discursif, par *déplacement d'instance* (30) qui, traduit dans la presse belge, donne : « Le refus de la presse opposé à l'ultimatum des B.R. paraît condamner le juge D'Urso » (31) ; « Le non de la presse italienne à l'ultimatum des B.R. : un refus qui ressemble à un arrêt de mort pour le juge D'Urso » (32).

La réaction au nouveau défi des B.R. ne tarde pas : le 5 janvier, B. Tassin Din, directeur général du puissant groupe de presse Rizzoli (*Corriere della Sera, Stampa, Il Lavoro, ...*) convainc le directeur du *Corriere*, F. Di Bella que les temps sont mûrs pour instaurer le black-out sur le terrorisme et qu'il revient au *Corriere* de prendre l'initiative pour imposer un nouveau code de comportement du journalisme italien. L'appel est lancé et rencontre rapidement de nombreuses adhésions : celles de *Il Giornale, Il Tempo, La Notte, Il Giorno*, les journaux du P.C.I., les rédactions des journaux télévisés de la RAI. Le secrétaire national de la D.C. qualifie de « décision courageuse » l'initiative du quotidien milanais. Mais, encore une fois, l'appel ne fait pas l'unanimité : à l'intérieur même du groupe Rizzoli, *La Stampa* et *Il Lavoro* s'insurgent contre l'initiative de la direction ; le P.S.I. et sa presse refusent d'adhérer à l'appel et C. Martelli, représentant du P.S.I. dans la commission parlementaire de contrôle de la RAI, annonce une interpellation sur l'« usurpation de responsabilité » des dirigeants et des journalistes de l'institution d'information publique qui ont souscrit à l'appel. Enfin des grands titres tels que *La Repubblica, Il Messaggero, La Stampa, Il Resto del Carlino, La Nazione* non seulement repoussent l'appel, mais, dans des articles de fond, décrètent la défaite des partisans du black-out. Le comité de rédaction du *Corriere* lui-même publie un communiqué dans lequel il prend ses distances par rapport à la direction. Certains journaux (*Lotta Continua, Il Manifesto, Radio Radicale*, puis *Il Lavoro, L'Avanti, Secolo XIX* et finalement *Il Messaggero*) publient les communiqués des brigadistes de la prison de Trani (33).

Une fois de plus, les partisans du « front de la fermeté » ont fourni aux Brigades Rouges un argument d'attaque : dans un communiqué remis par les prisonniers B.R. de la prison de Palmi au juge Foti, le black-out est défini comme une victoire ; à l'un de ses avocats, Curcio, fondateur des B.R., déclare : « Dis aux journalistes que nous sommes très heureux de ce black-out : il signifie qu'ils ont peur de nos balles mais aussi de nos paroles ».

Vers la criminalisation du garantisme ?

Il eût été trop simple que le débat imposé par la stratégie B.R. sur la responsabilité de la presse se termine avec la libération du juge D'Urso. A peine la presse était-elle remise de l'euphorie qui suivit cette libération que le Parti Républicain déposait une motion demandant au gouvernement de formuler un jugement positif sur le refus des journaux du « front de la fer-

(30) P. DUBOIS, *op. cit.*

(31) *Le Jour*, 12 janvier 1981.

(32) *Vers l'Avenir*, 12 janvier 1981.

(33) R. DI RIENZO, « Ssssst ! », *Espresso*, 18 janvier 1981.

meté » de publier les communiqués B.R., c'est-à-dire implicitement, de condamner ceux qui les avaient publiés. Cette proposition tendant à conférer au gouvernement un droit de jugement sur la conduite des journaux provoqua la réaction de la presse, y compris des partisans du black-out. Cependant, parmi les partisans du black-out, soucieux de repousser une ingérence gouvernementale dans la définition d'une ligne de conduite et de revendiquer la responsabilité propre de cette ligne, il s'en est trouvé pour inviter la magistrature à intervenir. Ainsi G. Letta, directeur du *Tempo*, qui écrit :

« Je pense qu'il est nécessaire que la magistrature intervienne pour établir si la publication de ces deux documents ne constitue pas un délit. En les lisant, j'y vois au moins deux délits : instigation à commettre des délits et apologie du crime. On peut objecter qu'ils ont été publiés en état de nécessité, mais il revient à la magistrature de le décider après avoir ouvert une procédure pénale régulière. »

Cette invitation à mener devant les tribunaux une dizaine de confrères indique l'état d'exaspération du débat provoqué par les B.R. : si cette procédure devait être ouverte, elle reviendrait à criminaliser une bonne moitié de l'aire garantiste (34). Une nouvelle fois, quel plus beau cadeau pourrait-il être fait aux B.R. ? Les risques de cette criminalisation sont d'autant plus grands que le garantisme est sorti divisé de l'affaire D'Urso : d'une part, certains garantistes se sont finalement rangés à la thèse du black-out (le P.S.I., L. Sciascia), d'autre part ceux des journaux garantistes qui ont refusé de publier les communiqués B.R. (*La Repubblica*) s'en prennent vivement à leur allié d'hier (*Il Messagero*) (35).

Enfin, Scialoja, tirant le bilan de son inculpation, souligne que celle-ci marque la fin d'une certaine pratique du journalisme italien :

« Je ne peux répéter l'affirmation que j'avais faite il y a deux ans, après avoir reçu les menaces des B.R., " continuer à travailler exactement comme auparavant ". Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un problème personnel. Je pense que l'épisode " Scialoja-Bultrini " ou " Espresso-B.R. ", en dépit des cris qu'il a soulevés, a été sous-évalué. Cette affaire sanctionne la fin d'un mode de conception de l'information sur des secteurs chauds comme le terrorisme : la recherche des faits, la connaissance et l'analyse des phénomènes. Je reste convaincu que pour comprendre et combattre le phénomène du terrorisme les articles informatifs de quelques journalistes, parmi lesquels je me situe, ont été plus utiles que les myopes exorcismes de ceux qui pendant des années répétaient que les " soi-disant " Brigades Rouges étaient en réalité noires, et qui ont attendu l'enlèvement de Moro pour s'apercevoir qu'il existait un " problème " terrorisme. Je sais bien que l'élimination de cette information non robo-

(34) G. QUARANTA et R. DI RIENZO, « Il caso D'Urso comincia adesso », in *Espresso*, 25 janvier 1981.

(35) « Caro Emiliani, spiegaci cose farà *Il Messagero* al prossimo sequestro B.R. », in *Repubblica*, 19 janvier 1981.

tisée fera des heureux au Palais et autour du Palais. Mais elle déplaira peut-être à certains lecteurs » (36).

Perspectives internationales

Les déclarations de Pertini à *Antenne 2* laissant entendre que l'Union soviétique pourrait bien être l'instigateur du terrorisme italien a contribué à déplacer et à élargir le débat. Rapports de services secrets, témoignages de terroristes repentis et interviews de la journaliste américaine C. Sterling, auteur d'une enquête sur les réseaux internationaux du terrorisme, ont envahi les pages des journaux. Mais plus encore que le caractère élliptique, allusif et imprécis des déclarations du Président italien, c'est la convergence de ces déclarations, avec celles, plus nettes, plus tranchantes, du président Reagan et de son secrétaire d'Etat, Alexander Haig, qui inquiète. Et, plus encore, c'est l'évolution de la terminologie américaine qui préoccupe. Alors que la ligne de l'administration Carter, inspirée par les penseurs du trilatéralisme, était basée sur le couple contradictoire défense des droits de l'homme/répression douce des intellectuels, la ligne Reagan-Haig s'amorce sur le couple non contradictoire lutte contre le terrorisme international/atténuation de la politique des droits de l'homme. La politique des droits de l'homme a mis en crise certaines fractions intellectuelles (notamment l'intelligentsia marxiste française), tout en conduisant à l'assimilation des fractions intellectuelles les plus radicalisées (les autonomes italiens) aux partisans de la lutte terroriste. Le renversement du discours opéré par Haig (les ennemis principaux ne sont plus les intellectuels mais les terroristes), conduira-t-il à un rétrécissement des fractions à réprimer ou à un élargissement de l'acceptation du terme « terroriste » ?

(36) M. SCIALOJA, « Parlandone da libero », in *Espresso*, 15 février 1981.